

# LE RAVETON

LE JOURNAL OFFICIEL DE VARREDES





# EDITO//SOMMAIRE

## VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



Il y a des années que l'on ne veut pas revivre, pour ma part 2021 en est une. J'espère qu'en 2022, chacun prendra ses responsabilités pour qu'elle se passe dans de meilleures conditions. Que les hospitalisations soient derrière nous. Que nos enfants puissent faire leurs apprentissages dans de bonnes conditions.

Vu la situation sanitaire actuelle, j'ai décidé de ne pas présenter mes vœux de façon habituelle, dans la salle polyvalente. Les risques sont trop grands et je ne veux pas engager la santé de mes concitoyens. J'espère de tout mon cœur pouvoir vous rencontrer cette année 2022 dans des conditions normales, c'est toujours un plaisir de pouvoir discuter, échanger avec vous.

Varredes vit au rythme de celles et ceux qui la font vivre chaque jour, qui sont le cœur battant, dans la diversité, de notre commune : ses habitants, ses artisans et commerçants, ses agriculteurs, l'ensemble de ses personnels soignants, aidants accompagnants, nos agents, les gendarmes, la police intercommunale, les pompiers, ses jeunes et moins jeunes, ses anciens, ... c'est vous tous qui donnez vie à notre commune et la rendez accueillante, active et solidaire !

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos Vœux pour cette année 2022, en espérant pouvoir vous retrouver pour davantage de moments partagés conviviaux.

Bien à vous  
Meilleurs Vœux à Tous

Jean-Pierre MAILLÉ

## SOMMAIRE

La Mairie communique .....	4	Notre histoire .....	15
Actualité & Reportages .....	11	Temps libre .....	19
Associations & Animations .....	18	Infos pratiques .....	21

# LA MAIRIE COMMUNIQUE



## NOUVEAU À VARREDES

Tous les mardis de 16h30 à 21h, retrouvez le camion rôtisseur « Roule ma poule 77 » à côté de la Mairie.

## INFORMATION

La commune met à disposition Chemin des Cardennes un point de collecte pour les sapins de fin décembre à fin janvier 2022.

Nous vous demandons donc de les déposer dans ce lieu. Ils ne seront pas récupérés sur les trottoirs, chemins ou devant les habitations.

Merci.



## ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :  
· BOULLIER Gabi le 2 Novembre 2021



Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

· M. Rigault Paul le 18 Novembre 2021  
· Mme Sadonès Ginette le 20 Novembre 2021





# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## L'URBANISME À VARREDDES

Le raveton nous permet de faire des rappels ou d'annoncer des news (accessible sur le site) : 01/2022 demandes d'urbanisme en dématérialisation  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les habitants de VARREDDES peuvent déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme sous forme numérique (Permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Cette plateforme permet de déposer les demandes d'urbanisme sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où le pétitionnaire peut suivre l'avancement des dossiers déposés.

Vous pouvez cliquer directement sur : <https://ideau.atreal.fr/>

Vous devrez saisir le Cerfa, puis joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces pourront être jointes sous format pdf.

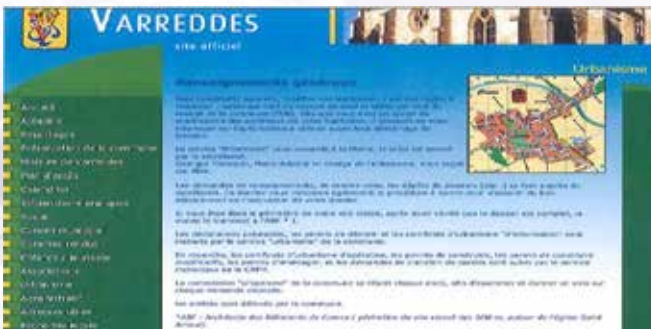
Certains éléments devant absolument être renseignés dans le Cerfa, le logiciel peut vous informer d'éléments bloquants, incohérents ou insuffisamment documentés. Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil d'IDE'AU. Vous serez ainsi alerté au plus vite de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Par ailleurs, si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via IDE'AU sous format numérique. Les demandes sous formes « papier » sont toujours acceptées.

G Therrault

Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

Le site de la commune est mis à jour et les documents sont à disposition. site officiel : <http://varreddes.fr/> accessibilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015



# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 08 décembre 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENIL Jean-Pierre, Maire.

**Etaient présents :** M. MENIL Jean-Pierre, M. MESSANT Francis, Mme DAOUST Michèle, M. THERRAULT Georges, Mme DA ROCHA ARAUJO Joana, M. VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Mme VALET Christine, M. VIGNAL Philippe, Mme CAMUS Valérie, Mme DOS SANTOS Carole, Mme PEYRE PRADIER Marlène, M. DENIS Sébastien, M. GOBERT Sylvain, Mme LANTENOIS Estelle, Mme COLIN Océane

**Absents excusés :** M. NAVE Bruno, M. EIMECKE Jean-Philip

**Absents :** M. BALEMBOIS Philippe, M. SAULNIER Ludovic

**Secrétaire de séance :** Mme LANTENOIS Estelle

### Ordre du jour :

- 1) Candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental
- 2) Approbation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022
- 3) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 4) Programme de modernisation de l'éclairage public
- 5) Convention pour les missions facultatives du centre de gestion
- 6) Convention pour la médecin professionnelle et préventive du centre de gestion
- 7) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental  
M. le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) qui permettrait à la commune de bénéficier d'une subvention de 300 000 €, pour la réalisation de l'extension de la mairie et la création d'un parcours de santé. Il précise que ces projets ne sont pas encore aboutis, mais que dans un premier temps, la commune doit candidater au dispositif FAC.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## 2) Approbation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022

M. le Maire explique qu'il est possible d'engager et liquider les dépenses d'investissements avant le vote du budget d'un exercice, uniquement après autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au budget précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette disposition.

## 3) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Afin d'aider les agents du service technique, M. le Maire propose de créer un emploi non permanent de 17.50 heures pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts à partir du 3 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil, à l'unanimité, adopte cette décision

## 4) Programme de modernisation de l'éclairage public

M. THERRAULT explique que l'éclairage public doit à terme être modernisé pour la préparation aux normes environnementales de 2025, afin de réduire le coût énergétique avec de nouvelles lanternes et en réalisant un baissement de 50 % d'éclairage de minuit à 5 heures du matin.

Une tranche est proposée rue Victor Clairet, avec un renouvellement de 19 lanternes pour un coût de 13 300 € H.T., subventionné à 30 % par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Le conseil, à l'unanimité, adopte le projet et décide de solliciter une aide financière auprès du SDESM.

## 5) Convention pour les missions facultatives du centre de gestion

M. le Maire, propose de signer la convention pour les missions facultatives du centre de gestion. Elle porte sur les conseils statutaires des agents en matière de carrière, retraite, hygiène... Seules les prestations utilisées sont facturées

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention pour 2022.

## 6) Convention pour la médecin professionnelle et préventive du centre de gestion

M. le Maire, propose de signer la convention pour la médecine du travail professionnelle et préventive du centre de gestion. Elle porte sur les visites médicales des agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

## 7) Affaires diverses

- M. THERRAULT explique que dans la continuité de l'envoi aux 27 institutionnels de l'état de l'arrêt de la révision du PLU, le contrôle de la légalité du conseil départemental a remarqué une incohérence de date de validation de l'origine

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

du projet de révision du PLU ; La délibération prescrivant la révision du PLU est de 2018 et non de 2017, par conséquent, la délibération du 9 novembre 2021, arrêtant le projet du PLU, n'est pas conforme et il convient de redélibérer en tenant compte des dates correctes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la correction de cette date.

- M. le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes de fournitures de bureau avec la CAPM pour 4 ans. L'ensemble de la procédure d'appel d'offre est prise en charge par la CAPM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion pour les fournitures de bureau, les consommables informatiques et le papier de reprographie.

- M. le Maire nous informe avoir été contacté par le SRPJ de Versailles afin de mettre en place une convention permettant l'accès à distance au système de vidéoprotection de la commune pour la lecture des plaques d'immatriculation (LAPI). Cette convention, à titre gracieux, est valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette convention.

- Mme DAOUST précise que lors de la fixation des tarifs du périscolaire, il a été omis le tarif pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et propose donc d'ajouter une tarification pour les enfants bénéficiant de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette décision.

- M. le Maire informe que suite à la fermeture successive de différentes classes pour raison COVID, de nombreux repas de cantine n'ont pu être annulés les 1er jours. Ils n'ont pas été facturés aux parents mais ont été réglés au prestataire par la commune. Mme le Maire de Marcilly propose que sa commune rembourse à la commune de Varredes les repas des enfants de Marcilly soit un total de 53.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement et précise qu'un titre de 238.50 € correspondant aux 53 repas sera émis à cet effet.

- M. le Maire informe que le Syndicat Intercommunal Varredes-Marcilly a décidé de participer, à hauteur de 25€ par enfant, au financement du projet de classe cirque organisé par l'ensemble des écoles élémentaires et maternelle et qui se déroulera du 3 mars 2022 au 15 mars 2022.

- M. le Maire nous informe du changement des jours de collecte des ordures ménagères et du tri.

Pour rappel, les bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs après ramassage.



# LA MAIRIE COMMUNIQUE

- Lecture des décisions du maire pour la période du 10 novembre au 14 décembre 2021.
- M. MESSANT Francis a reçu des remerciements concernant la qualité du repas des anciens qui s'est déroulé le 27 novembre 2021.
- L'ensemble du conseil municipal présente ses sincères condoléances à la Présidente du Club de l'Amitié suite au décès de son époux et tient à remercier M. Paul RIGAULT pour son investissement et les différentes actions menées au sein de la commune durant de très nombreuses années.
- Mme DAOUST Michèle précise que les travaux de réfection des sols et des peintures de l'école maternelle seront terminés durant les vacances de Noël.
- M. THERRAULT Georges précise qu'à compter du 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme pourront être dématérialisées directement sur un plateau informatique (détail dans le raveton de janvier) mais également par mail à : [accueil.varredes@orange.fr](mailto:accueil.varredes@orange.fr). Les dossiers papiers seront toujours acceptés.
- M. VANDEVOORDE Maurice-Olivier indique que les peintures de la Mairie sont en cours de réfection.
- M. le Maire informe qu'il n'organisera pas de cérémonie des vœux en janvier, compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

Séance levée à 22h00.



# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## LE REPAS DES ANCIENS 2021

En 2020, le contexte sanitaire n'avait malheureusement pas permis d'organiser le traditionnel « Repas des Anciens ». C'est avec impatience que tout le monde attendait cette année ce moment de retrouvailles.

L'équipe du Cadran Solaire avait préparé pour l'occasion un repas de fête. Au menu, duo de foie gras maison et saumon fumé, magret de canard aux pleurotes et gratin dauphinois, farandole étourdissante de desserts et quelques bons vins à consommer avec modération.

L'animation musicale assurée par François Chylinski a bien évidemment contribué à l'ambiance festive. Nos aînés ont ainsi pris plaisir à danser et à reprendre en cœur de célèbres refrains avec M. le Maire, les adjoints et conseillers municipaux, qui ont présenté pour l'occasion quelques chorégraphies...

Ce bel après-midi semble avoir atteint son objectif et réchauffé les cœurs de nos aînés à l'approche des fêtes de fin d'année. Un bon moment au goût de liberté retrouvée...



# ACTUALITÉS & REPORTAGES

## COLIS DE NOEL 2021

Le samedi 4 décembre 2021, les personnes éligibles n'ayant pas assisté au repas des anciens se sont vus remettre leur colis de fin d'année.

Des produits festifs et une plante ont pu venir agrémenter leurs repas des fêtes et leur intérieur.

Malgré la pandémie et les gestes barrière qu'il faut respecter pour la sécurité de chacun, nous espérons que nos aîeux ont pu être entourés par leur famille proche et ont pu profiter comme ils le souhaitaient de ces moments festifs



# ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

## COMITE DES FETES DE VARREDDES

*Tous nos vœux pour cette année 2022 !*

### A vos Agendas !!

Voici nos manifestations pour 2022 !!



Loto du Printemps : samedi 19 mars

Fête Foraine : Weekend de l'Ascension

Marché Rural : dimanche 2 octobre

Soirée des Amis : samedi 15 octobre

Arbre de Noël : dimanche 4 décembre



## BENEVOLE ?

### BENEVOLE ?

*Vous souhaitez vous investir dans votre commune ?*

*Vous avez des idées pour de futures animations ?*

Alors n'hésitez pas à nous contacter !

**Rejoignez-nous !!**



Pour nous joindre : [comitedesfetes.varreddes@gmail.com](mailto:comitedesfetes.varreddes@gmail.com)

Facebook : comité des fêtes de Varreddes (@comitedesfetesvarreddes)

Ou au 06 84 57 45 89

A bientôt !!

Le bureau





# ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

## UN BON APRÈS-MIDI FESTIF LORS DE L'ARBRE DE NOËL DU 5 DÉCEMBRE.

Merci aux enfants et aux parents d'être venus participer en nombre.

Également merci aux Melodys, au Père Noël et aux bénévoles !!

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



# NOTRE HISTOIRE

## LES ANCIENS MOULINS.

Il y a plusieurs années, alors que je revenais de la boulangerie, une voiture s'arrête à ma hauteur et l'automobiliste me demande où se trouve l'allée du Moulin. Grand moment de solitude !!! Je sais où se trouve l'ancien moulin de Varredes. Je me souviens aussi que la rue de l'Eglise s'est appelée, autrefois, la rue du Moulin. Mais l'allée du Moulin ? Alors je réfléchis : l'ensemble pavillonnaire le plus récent (à l'époque) s'est construit en face du cimetière. Des rues ont été tracées pour desservir ce nouveau quartier, ce doit être là. J'y envoie notre conducteur en lui spécifiant bien que je ne suis pas certain de lui indiquer la bonne route ! Je ne m'étais pas trompé...

Tout au bout de la route qui mène au stade de football, se trouve une très belle demeure. Plusieurs bâtisses et une tour, un ancien colombier, forment un ensemble harmonieux. C'est ici qu'était implanté l'ancien moulin, au bord d'un bras de la Marne, face à une île, l'île du Moulin.

Dans son opuscule «Les noms des rues et des ruelles», au chapitre «La rue du Moulin», l'abbé Dubois nous livre un historique succinct de l'histoire du moulin de Varredes :

*«Le Registre terrier de 1618 désigne ainsi cette rue, parce qu'elle aboutissait au moulin banal qui, antérieurement à 1790, était, de temps immémorial, propriété de l'Evêque de Meaux et fonctionnait au profit de ce dernier sur la rive droite de la Marne. [...]*

*Car c'est bien de temps immémorial qu'il tournait, en vertu des droits que la féodalité conférait audit Evêque en sa qualité de seigneur temporel du village de Varredes. [...]*

*Depuis le milieu du XIXe siècle, les roues du moulin de Varredes sur la Marne sont enlevées. Seul, un pan de mur (angle de bâtisse ou support d'un tourillon d'essieu) érige sa ruine sur l'île dite du Mou-*



Le vieux moulin vers 1900, vu de la route de Germigny.



Le moulin de Varredes vers 1900. A gauche, sur l'île du Moulin, le pan de mur qui supportait la roue et le moulin. A droite sur la rive, le bas de l'ancien moulin. Au fond, l'arche du pont.

# NOTRE HISTOIRE



Sur ce tableau datant de 1780 sont représentés, à gauche, le moulin de Varredes, à droite, le moulin de Germigny, au centre, le pertuis ouvert laissant passer un bateau. En arrière-plan, le château des Evêques, construit par Mgr Dominique de Ligny au 17<sup>ème</sup> siècle, avec à gauche, le grand colombier.

Denis(1), dans son ouvrage «Lectures sur l'histoire de l'agriculture en Seine-et-Marne» fournit un extrait des obligations des habitants de Varredes issu du Cartulaire de la Cathédrale de Meaux datant du 13<sup>ème</sup> siècle. Concernant le moulin : *«Nul ne peut avoir de four ni de moulin dans le village, si ce n'est l'évêque. Tous les habitants quel que soit leur seigneur, sont tenus d'aller au four banal et au moulin banal.»*

*«Le meunier doit prendre, de la Nativité du Seigneur [25 décembre] à la fête de saint Jean [24 juin], un boisseau(2) ras par setier qu'il moule, et un boisseau comble pour trois mines. De la fête de saint Jean à la Nativité du Seigneur, il doit prendre un boisseau comble par setier et deux boisseau ras pour trois mines. Quatorze combles doivent faire un setier. Ainsi, la rétribution du meunier était fixée au quatorzième pendant six mois de l'année et à un peu moins pendant les six autres mois.»*

*«Les habitants devaient aller moudre à ce moulin et donner pour la mouture une quantité déterminée de grains. Mais, si dans l'intervalle d'un jour et d'une nuit, ils ne trouvaient pas place au moulin, ils avaient la faculté d'aller moudre autre part.»*

Le moulin de Varredes existait donc depuis au moins le 13<sup>ème</sup> siècle. Un autre moulin était bâti à Germigny, dans la Marne au bord de la rive gauche, en face de celui de Varredes. Jusqu'à la Révolution de 1789, il était soumis aux mêmes règles que celui de Varredes. Ils ont dû être reconstruits plusieurs fois car, souvent, les



# NOTRE HISTOIRE

moulins prenaient feu ou étaient emportés par les crues. Au 19ème siècle, ils ont été rebâtiés en pierre. Le moulin de Varreddes a été transformé en maison d'habitation, celui de Germigny a été détruit.

Sur le plan ci-contre, on se rend mieux compte de l'emprise des deux moulins sur la Marne au début du 19ème siècle. Celui de Varreddes (en haut) était construit à cheval au-dessus du bras de la Marne, ses fondations reposant sur la rive droite et sur l'île du moulin. Sa roue verticale était entraînée par la chute d'eau, juste en-dessous du moulin. Un barrage joutant l'île du Moulin retenait l'eau de la rivière afin d'alimenter le moulin en eau (en rouge sur le plan). Une digue le long de l'île du moulin complétait le dispositif. Ce moulin possédait des bâtiments annexes : le petit carré rose au-dessus du moulin symbolise peut-être le logis du meunier ; le rectangle rose au coin de la route et du chemin, sans doute une grange ?

Le moulin de Germigny était construit sur la rive gauche de la Marne. Il avait ses fondations sur la rive et dans le lit de la rivière. Sa roue était aussi verticale et était entraînée par une chute d'eau au droit de cette roue. Joutant le moulin, il y avait un barrage (en rouge sur le plan), puis le pertuis. En amont (en rose sur le plan), la berge a été maçonnée en pierres et rehaussée depuis l'abreuvoir de la place de la Palée jusqu'au moulin. En effet, pour faire fonctionner les moulins, il fallait créer une chute d'eau au droit de la roue. Les meuniers fermaient donc le pertuis afin de faire monter le niveau de l'eau en amont. Bien sûr, il fallait contenir cette eau dans le lit de la rivière, c'est pourquoi on a dû rehausser la berge côté Germigny.

Cependant, les moulins ne tournaient pas toute l'année. En effet, pour actionner les moulins, il fallait de l'eau : ni trop pendant la mauvaise saison (pluies et fontes de neiges, crues), ni pas assez lors de l'étiage (périodes de sécheresse). Il arrivait aussi que la Marne gèle en hiver. Ils ne pouvaient donc fonctionner qu'à la belle saison. Les meuniers étaient donc aussi paysans, pêcheurs et, parfois... bourreaux.

Enfin, il fallait du grain à moudre. Cela paraît évident, mais, les années de disette, le meunier avait bien peu de travail. Même les bonnes années, les rendements en blé



Extrait du plan cadastral de Varreddes de 1829.  
En rose, l'emprise de chaque moulin et les aménagements en amont de chaque moulin. En rouge, les retenues d'eau (barrages) et la digue le long de l'île du Moulin. En vert, la limite territoriale entre Varreddes et Germigny.



# NOTRE HISTOIRE



Collection M. Xavier De Taffin

La façade amont du moulin  
Claudin de Germigny au 19<sup>ème</sup> siècle.

Germinois, son mécanisme servait aussi à alimenter les fontaineries du parc des évêques. Ce moulin fut exproprié en 1863 par l'Etat. C'est à cette époque qu'ont été entrepris les travaux de canalisation de la Marne afin de la rendre navigable. Le moulin fut détruit, ainsi que les barrages et le pertuis. Puis un chemin de halage des bateaux fut aménagé sur la rive gauche de la Marne.

Fin 18<sup>ème</sup> et début 19<sup>ème</sup> siècle, le meunier avait son logis avec étable, écurie et dépendances dans un corps de bâtiment adossé à la maison de plaisance du Baron



Ménager. Ce lieu a été admirablement restauré par son propriétaire. C'est le seul vestige encore existant avec la ruelle du Moulin située à gauche de la rue du Pont et qui descend au bord de la Marne, à l'emplacement de l'ancien moulin et la berge maçonnée en pierres le long du chemin de halage.

Le corps de bâtiment du meunier, photographié avec l'autorisation de M. De Taffin, propriétaire des lieux. Le logis est à gauche sur le cliché (porte et volets gris). Ensuite, les anciennes étable, écurie et dépendances. Sur le chien-assis de droite est installée une poulie, vestige d'un monte-sac permettant de stocker le blé avant de le moudre et la farine dans les greniers.

étaient très faibles (à peine le sixième comparé à notre époque). Les surfaces cultivées en blé, seigle ou méteil représentaient un tiers des terres labourables car on pratiquait l'assolement triennal, et donc la jachère un an sur trois. De plus, les impôts représentaient environ 30 % des récoltes et il fallait réserver environ 15 % de blé pour la semence de la prochaine saison...

Après la Révolution, le moulin de Germigny appartient à la famille Claudin, puis à la famille Ménager et enfin à la famille Régnard. Outre sa fonction première de moudre le grain pour les

Après la Révolution, le moulin de Germigny appartient à la famille Claudin, puis à la famille Ménager et enfin à la famille Régnard. Outre sa fonction première de moudre le grain pour les

Après la Révolution, le moulin de Germigny appartient à la famille Claudin, puis à la famille Ménager et enfin à la famille Régnard. Outre sa fonction première de moudre le grain pour les

# NOTRE HISTOIRE

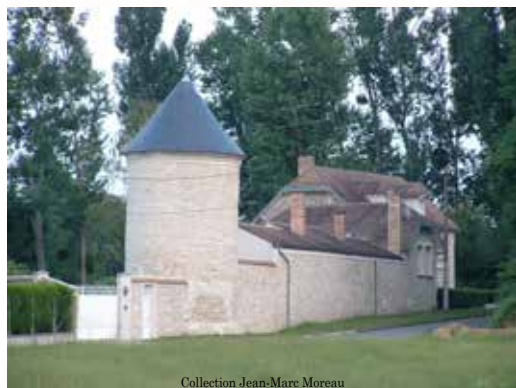
resta plus qu'une bâtisse de plusieurs étages au bord de l'eau, quelques bâtiments et le colombier. La propriété fut abandonnée plusieurs décennies.

Après la Première Guerre mondiale, le moulin reprend vie. Il est considérablement modifié et transformé en maison d'habitation. La légende de la carte postale ci-contre «Extérieur ferme DEMETRE» me paraît fantaisiste, je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu une ferme. En revanche, le propriétaire s'appelait bien M. Demètre.

De nos jours, admirablement entretenu, il est toujours habité et forme un ensemble harmonieux.

Voilà l'histoire des moulins de Varreddes et de Germigny-l'Évêque.

Je remercie vivement M. et Mme Vincenot, les propriétaires du moulin de Varreddes qui ont accepté que je publie l'histoire de leur demeure dans ces pages. Un grand merci également à M. De Taffin qui m'a fourni de précieux documents et de nombreux renseignements, notamment sur le moulin de Germigny, aujourd'hui disparu, et sur le logis de son meunier.



Collection Jean-Marc Moreau

L'ancien moulin de Varreddes à l'heure actuelle. La route, maintenant en cul-de-sac, menait à l'ancien pont reliant Varreddes et Germigny.



Collection Jean-Marc Moreau

Cette carte postale est légendée Germigny-l'Évêque bien que l'ancien moulin soit sur la commune de Varreddes. Elle a été envoyée vers 1925 (tarif de la carte postale = 30 c.). Les transformations effectuées par rapport à 1900 sont bien visibles...

## Jean-Marc Moreau

(1) Frédéric-Auguste Denis : Né à Varreddes en 1817, l'abbé Denis fut chanoine de la Cathédrale de Meaux, administrateur de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux avec la fonction de bibliothécaire archiviste. Il présenta et publia 22 conférences sur l'agriculture en Seine-et-Marne.

(2) 1 boisseau = 12,965 litres ;  
1 mine = 6 boisseaux ; 1 setier = 12 boisseaux, soit 152,343 litres. 1 setier de blé pesait 240 livres, soit 117,48 kg (1 livre = 489,5 g).  
1 litre de farine pèse 480 g. Donc, un setier de farine pèse 152,343 x 0.48 = 87,75 kg.

# VOTRE TEMPS LIBRE

## CONFECTIONNER SES PROPRES FEVES



Pour cela, vous devez préparer de la pâte à sel.

Mélanger un verre de sel et deux verres de farine avec les mains. Ajouter un verre d'eau tiède et bien malaxer avec les doigts.

Selon l'effet souhaité, vous pouvez mélanger du colorant alimentaire dans plusieurs portions ou la laisser naturelle.

A vous de créer des formes différentes en étoiles, sapins....

Pour économiser votre four, vous pouvez la laisser sécher pendant douze heures avant de la cuire.

Pour les plus gourmands ou satisfaire les papilles de vos invités, vous pouvez caraméliser ou enrober de chocolat des noisettes ou amandes en guise de fève...



# VOTRE TEMPS LIBRE

## LA GALETTE DES ROIS



### Un peu d'histoire avant la recette...

Qui a créé la galette ?

Elle vient des Saturnales, une fête romaine célébrant le dieu Saturne et le Soleil. Un repas était alors partagé entre les maîtres et les esclaves et une fève (un haricot) était glissée dans un gâteau ou une galette dont l'aspect rond et doré rappelait le soleil.

### Recette

Placer une pâte feuilletée dans un moule à tarte et la piquer avec une fourchette. Dans un saladier, mélanger 140 g de poudre d'amandes, 100 g de sucre, deux œufs et 75 g de beurre mou.

Placer la pâte obtenue dans le moule à tarte et y cacher la fève.

Recouvrir avec la deuxième pâte feuilletée en collant bien les bords.

Faire des dessins sur le couvercle et badigeonner avec un jaune d'œuf.

Enfourner pendant 20 à 30 minutes à 200°C en vérifiant régulièrement la cuisson.



# INFOS PRATIQUES

## NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

### **Urgence :**

Pompier 18  
Police secours 17  
Samu 15

**Pharmacie de Varreddes :** 01 64 33 18 02

### **Maison Médicale de garde :**

SOS médecin  
35, rue des Cordeliers  
08 25 33 36 15 sur rendez vous  
Du lundi au vendredi 20h00 à 00h00  
Le samedi 12h00 à 00h00  
Le dimanche 8h00 à 00h00

### **Masseur kinésithérapeute :**

Mr Didelot  
06 71 82 41 91  
Mr Barbeau  
06 86 36 00 62 ou  
09 67 47 38 50

### **Infirmiers (res):**

Mr Carvalho  
Mme Zulian  
Mme Jolebiewski  
01 60 09 37 51  
Permanences au cabinet 46, rue Neuve  
les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Mme Walle Tuffin

Mme Schneider

Mme Laude

Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences au cabinet 42, rue Victor  
Clairet

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

### **Ostéopathe**

Mme Braganca

01 60 32 21 01

### **Pédicure Podologue**

Mr Bismuth  
06 76 63 54 91

### **Accueil Social**

**Maison départementale des solidarités**  
01 64 36 42 74

### **Caisse d'assurance Maladie**

3646

### **Urgence sécurité Gaz**

0 800 473 333

### **Urgence Electricité (edf- Enedis)**

09 72 67 50 77

### **Urgence Eau VEOLIA**

09 69 36 86 24

### **Perte ou Vols**

Carte : 08 92 70 57 05  
Chèque : 08 92 68 32 08

### **Mairie de Varreddes :**

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 10h00 à 12h00 et 16h00 à  
18h00

Samedi : 9h00 à 12h00

### **La Poste :**

01 60 09 35 13

Heures d'ouverture

Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Samedi : 9h00 à 12h00

# INFOS PRATIQUES

## Déchetteries :

Crégy les Meaux 01 60 25 12 22

Meaux 01 64 33 39 18

Monthyon 01 64 36 12 46

Renseignements 01 60 24 75 75

## Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous

Demande à faire en mairie,

## Relais Petite Enfance centralisateur

01 64 35 07 75

## Ecoles

Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

Ecole élémentaire de Marcilly

01.64.36.63.62

**RETROUVEZ Toutes les infos et économie locale sur notre site**

**WWW.VARREDES.fr**

**FACEBOOK :**

**VARREDES, NOTRE VILLAGE**



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varredes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Aurélien Cirotte, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Menil.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.





